

Des réseaux électriques encore trop vulnérables

RTE et Enedis ont mis en œuvre des parades face aux événements climatiques extrêmes. Des angles morts subsistent, alerte la Cour des comptes.

Sharon Wajsbrot

La tempête de 1999, la canicule de 2003 ou les fortes chaleurs plus récentes ont incité les gestionnaires de réseaux électriques – RTE et Enedis – à se mobiliser pour éviter la panne de courant liée à un événement climatique extrême. Les parades mises en œuvre sont multiples : suppression progressive des matériels ou technologies les plus « accidentogènes » ou encore mise en sous-terrain de certains réseaux de câbles pour les mettre à l'abri des tempêtes.

Les résultats sont là : « *La canicule de l'été 2019, pourtant intense, n'a pas entraîné de crise majeure. En 2022, les chaleurs intenses et durables, plus sévères que celles observées précédemment (hormis en 2003), ont été à l'origine de nombreux incidents sur le réseau. Le retour d'expérience réalisé par Enedis a toutefois relevé que les câbles synthétiques ayant remplacé les câbles CPI ont connu un taux de défaillance beaucoup plus faible* », note la Cour des comptes dans son rapport annuel.

Plusieurs angles morts subsistent, alerte-t-elle toutefois : les cartographies des zones inondables réalisées chez Enedis ou RTE sont encore incomplètes. La coordination de tous les opérateurs des réseaux est « *perfectible* », et le coût global de toutes ces mesures d'adaptation reste très flou.

Une augmentation massive des investissements est prévue dans les réseaux électriques : RTE évalue ses besoins d'investissement entre 43 et 90 milliards d'euros au cours de la période 2035-2050. Un chiffrage qui va

être mis à jour très prochainement. Enedis prévoit de son côté 96 milliards d'euros d'investissements entre 2022 et 2040 (hors inflation). Quelle part de ces montants sera allouée à l'intégration des énergies renouvelables, au renouvellement des installations et quelle part sera in fine allouée aux risques climatiques ?

Dans son rapport prospectif « *Futurs énergétiques à 2050* », RTE chiffre ses investissements à environ 1,5 milliard entre 2020 et 2050. Sur cette enveloppe, 340 millions à 680 millions d'euros doivent être alloués aux surcoûts liés à la hausse des températures dans les projets de renouvellement de lignes entre 2024 et 2040.

Un chiffrage difficile

Ces chiffres sont des estimations : compte tenu des nombreux recoupements des investissements de renouvellement et ceux de performance face au climat, le chiffrage de l'effort financier global est complexe à mesurer. « *Malgré ces difficultés, les gestionnaires de réseaux, en lien avec l'État, doivent clarifier les modalités d'imputation des dépenses d'adaptation* », suggère la Cour qui préconise de fixer des objectifs clairs en matière de résilience face au climat.

« *Le contrat de service public entre l'Etat et RTE a été signé le 29 mars 2022. Le changement climatique y est évoqué, mais le contrat ne prévoit aucun objectif spécifique lié à l'adaptation du réseau de transport d'électricité* », pointe encore la Cour, qui rappelle qu'il n'existe « *toujours pas* » de contrat de service public entre Enedis et l'Etat. « *Cette recommandation a été réitérée en 2021. Elle n'est toujours pas mise en œuvre, alors que la conclusion d'un tel contrat constitue une obligation légale* », souligne le rapport. ■